



1^{er} anniversaire de la « Loi Garot »

Le 20 février 2017 – Le 11 février 2017, cela a fait un an que la **loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, dite « Loi Garot », a été votée**. A l'occasion de ce premier anniversaire, il est temps de regarder si cette loi a déjà eu un impact plus ou moins fort dans le combat quotidien qu'est la lutte contre la précarité alimentaire.

Rappel : qu'est-ce que la « Loi Garot » ?

La « Loi Garot » prévoit un délai d'un an à compter de sa promulgation pour que les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) signent une **convention de don avec les associations d'aide alimentaire**. Les GMS de plus de 400 mètres carrés avaient donc jusqu'au 12 février 2017 pour passer une convention de don avec une association habilitée, sous peine d'une sanction (une contravention de 3^{ème} classe, soit 450 €).

Une fois le partenariat établi, chaque acteur de la chaîne alimentaire peut mettre en place des actions pour limiter le gaspillage alimentaire : la prévention du gaspillage, le don alimentaire et la réutilisation d'inventus vers la consommation humaine, et enfin la valorisation énergétique. La loi permet également le don de produits marque distributeur des industriels vers les associations de solidarité.

Quelques chiffres sur le gaspillage et la précarité alimentaire en France

- **10 millions de tonnes de produits par an sont perdus** et gaspillés pour l'alimentation humaine. En 2016, **67 000 tonnes de denrées** (sur les 105 000 tonnes récoltées gratuitement) ont été sauvées de la destruction par les Banques Alimentaires.
- **20 kg de déchets par an et par personne pour le gaspillage alimentaire** dans la consommation des ménages, dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés.
- **le coût du gaspillage alimentaire en France** est estimé entre 100 et 160 euros par an et par personne, soit de **12 à 20 milliards d'euros**.
- **4 millions de personnes ont officiellement recours chaque année à l'aide alimentaire**.
- **8,8 millions de Français sont en situation de pauvreté** en 2014 (derniers chiffres de l'INSEE), soit 14% de la population française.

Les Banques Alimentaires : plus de 30 ans de lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis 1984, les Banques Alimentaires récupèrent des inventus et des produits voués à la destruction pour les redistribuer aux personnes en situation de précarité, via leurs 5 300 associations et Centres Communaux d'Action Social (CCAS) partenaires. Aucune denrée n'est achetée. Dans les GMS, elles collectent au quotidien des produits frais proches de leur date limite de consommation, des fruits et légumes, soit 38% des denrées collectées, avec plus de 2000 magasins partenaires.

1 personne sur 2, bénéficiaire de l'aide alimentaire, **a récupéré des denrées collectées par les Banques Alimentaires**, soit près de 2 millions de personnes accueillies pour l'équivalent de 210 millions de repas redistribués.



Sur l'année 2016, **la ramasse au niveau national a progressé de 8%**. Certes, la « *Loi Garot* » a permis d'apporter un cadre légal et de généraliser le don alimentaire via la convention, mais cette hausse est surtout due au travail constant sur le terrain avec les magasins.

Il est encore trop tôt pour dire si le volume des dons a augmenté grâce à cette loi, car les GMS et les associations avaient un an pour mettre en place ces conventions. Ce qui est certain c'est que ce texte a permis d'encourager les bonnes volontés et de généraliser les bonnes pratiques avec la convention de don. Le décret et la convention type vont permettre d'améliorer le tri des denrées et la qualité du don.

Et qu'en est-il de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin ?

Afin de pouvoir distribuer les denrées alimentaires à ses 91 partenaires (soit plus de 40 000 bénéficiaires sur tout le département), la Banque Alimentaire du Bas-Rhin n'a pas attendu la promulgation de cette loi pour travailler et développer ses relations avec les GMS. Il n'y a donc pas eu une grande évolution de ce côté-là depuis un an.

Cependant, ayant acquis des camions supplémentaires, elle a pu créer de nouvelles tournées de « ramasse » en GMS et ainsi augmenter le tonnage : **en 2016, 1 324 tonnes ont pu être récoltées (soit 388 tonnes de plus qu'en 2014, et 140 tonnes de plus qu'en 2015).**

La Banque Alimentaire du Bas-Rhin travaille maintenant avec les magasins Grand Frais et Auchan Illkirch Drive qui bénéficient d'un référencement national avec les Banques Alimentaires de France. Ces nouvelles collaborations marchent bien.

Enfin, les magasins de 400 m² à 1000 m² ne sont pas systématiquement collectés. Cela reste des petites surfaces où la quantité récoltée à chaque passage est très faible.

Photos à télécharger (crédit : Banque Alimentaire du Bas-Rhin):

<https://www.dropbox.com/sh/bwffl65c2iejmzh/AAA0607bYq6I83DNDKgJsjqKa?dl=0>

Contact presse : Coline SITTLER, Chargée de communication

03 88 40 30 40 – ba670.communication@banquealimentaire.org

98 rue de la Plaine des Bouchers – 67100 STRASBOURG

En savoir plus : www.ba67.banquealimentaire.org/ et sur www.facebook.com/banquealimentaire67/